

PROJET ÉDUCATIF
DE TERRITOIRE

ville de Cambrai



ACTIVITÉS

pÉriscolaires

MUNICIPALES · CAMBRAI

écoliers · écolières
DE TPS À CM2

GARDERIE

CANTINE

ÉTUDE

ACCUEIL DE LOISIRS

- CONTINUITÉ ÉDUCATIVE
- RESPECT DU RYTHME DE VIE
- FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS
- AIDER LES PARENTS



GARDERIE

L'accueil périscolaire

Il s'agit d'une prise en charge de l'enfant avant et/ou après le temps scolaire. Ce temps permet aux enfants de jouer sous la surveillance d'un adulte et de participer à des activités préparées par les animateurs de l'accueil de loisirs.

 **DU LUNDI AU VENDREDI** (sauf le mercredi)
Hors vacances scolaires
de 7h30 à 8h30 et 16h15 à 18h30

 Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire préalablement inscrits

 **AU SEIN DES ÉCOLES**

 Avec les animateurs diplômés de la Ville de Cambrai



dès le
CP

 **DU LUNDI AU VENDREDI** (sauf le mercredi)
Hors vacances scolaires
de 16h15 à 17h15

LES PARENTS RESTENT GARANTS DE LA RÉALISATION DES RÉVISIONS DE LEURS ENFANTS

L'étude surveillée

Destinée aux enfants à partir de la classe de CP, l'étude surveillée, mise en place par la commune, permet à chaque enfant :

- D'être accueilli au sein d'un groupe restreint (maximum 20 enfants par encadrant)
- D'être encadré par une équipe de professionnels qualifiés (enseignants et/ou intervenants)
- De bénéficier d'un lieu adapté et calme, propice au travail et à la concentration
- De pouvoir réaliser, tout ou partie, des révisions données par son enseignant
- De renforcer les savoirs vus en classe,
- D'acquérir davantage d'autonomie dans l'organisation de son travail



Les mercredis découvertes

Cet accueil permet aux enfants de découvrir des activités sportives et culturelles sous forme de cycles, encadrées par des agents municipaux spécialistes et diplômés dans chacune des disciplines proposées.

 **LE MERCREDI MATIN**
Pendant la période scolaire
de 9h30 à 11h30

 Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire scolarisés sur Cambrai (écoles publiques et privées)

 **SUR DIFFÉRENTS SITES SPORTIFS ET CULTURELS DE LA VILLE**

 Avec les éducateurs sportifs, les intervenants culturels et les animateurs de la Ville.

Inscriptions, renseignements et détail du programme et des cycles auprès de la Direction des Temps de l'Enfant ou sur : www.villedecambrai.com



La pause méridienne

Une équipe composée d'agents municipaux (personnel de restauration, animateurs) et d'enseignants accueille et encadre chaque midi les enfants inscrits en cantine. Cette équipe a pour mission de mettre en place une véritable pause, d'aider les enfants à goûter aux différents plats, de prévenir le gaspillage alimentaire puis de proposer des ateliers ludiques.

 **DU LUNDI AU VENDREDI** (sauf le mercredi)
Hors vacances scolaires
de 12h00 à 13h45

 Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire

 **AU SEIN DES ÉCOLES**

 Avec les enseignants, les agents municipaux des écoles et les animateurs



CANTINE

COMMENT INSCRIRE OU RENOUELER L'INSCRIPTION DE MON ENFANT ?

Toutes les activités nécessitent une inscription préalable via le **portail Famille**

Vous trouverez la procédure détaillée sur le site de la Ville
ou à la Direction des Temps de l'Enfant - DTE.

ADRESSE DU **portail Famille**

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeCambrai59407/accueil>

Si vous n'avez pas encore créé de compte, veuillez le faire en complétant les informations requises.
La DTE se tient à votre disposition en cas de nécessité.



ou scannez
Le QR Code



UNE FOIS CONNECTÉ,
CETTE DÉMARCHE
SE FAIT EN TROIS TEMPS
À PARTIR DE L'ESPACE FAMILLE

1

Vérification de vos données personnelles
dans le dossier famille

2

Ajout des pièces justificatives
dans l'espace « documents »

(Vaccins, assurance scolaire et attestation de quotient CAF)

3

Réservation des services dans le planning
des activités de l'espace « famille »

**CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE
POUR TOUTES LES FAMILLES**

(y compris pour les enfants inscrits à l'année).

Dans le cas contraire, nous serions
dans l'incapacité d'accueillir votre enfant.

Pour rappel, l'ensemble de ces activités
(la cantine, la garderie matin et soir
ainsi que l'étude surveillée)
doit être réservé ou annulé
48h ouvrées à l'avance.

La facturation d'une activité sera majorée,
en cas de réservation / annulation hors
délais ou lorsque la présence d'un enfant
sur une activité, n'a pas fait l'objet
d'une réservation préalable par les parents.



DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT

2 Rue de Nice 59400 CAMBRAI

L'entrée se situe sous le porche à l'arrière de la Mairie, entrée place de la République

Accueil du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30. Le vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

03 27 73 21 58

direction-temps-enfant@mairie-cambrai.fr

villedecambrai.com

